

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 15 octobre 2018 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

#### **NOTE AUX ÉLUS :**

#### **DÈS 18 H, CÉRÉMONIE DE REMISE DE BARRETTES 5 – 10 – 15 DE L'ACSIQ POUR ANNÉES DE SERVICE DE CERTAINS POMPIERS.**

À la salle du conseil, il y a remise de barrettes de distinction pour certains pompiers et premiers répondants ayant atteint 5, 10 ou 15 ans de service.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 17 juillet 2018 à 18 h 43.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2018 et des projections budgétaires de l'exercice en cours de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
  - c) Avis de motion du règlement # AG-031-2012-A01 modifiant le règlement # AG-031-2012 pourvoyant à constituer un fonds de roulement.
  - d) Dépôt et présentation du projet de règlement # AG-031-2012-A01 modifiant le règlement # AG-031-2012 pourvoyant à constituer un fonds de roulement.
  - e) Calendrier des séances ordinaires 2019 du conseil d'agglomération.
  - f) Radiation de créances irrécouvrables – Agglomération.
- 5. Sécurité civile et sécurité incendie**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Modification de la résolution # AG-923-06-2018 Appui pour modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.
- 6. Réseau artériel**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Mandat pour appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection de tronçons des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson et ponceau # 373 admissibles au Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).
- 7. Communication, culture et promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables de comités.
- 8. Correspondance.**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

#### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE MARDI 17 JUILLET 2018 À 18 H 43.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le mardi 17 juillet 2018 à 18 h 43 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 17 juillet 2018 à 18 h 43 soit et est approuvé avec la modification suivante :

- À la résolution # AG-931-07-2018 portant sur l'achat d'un véhicule amphibie modèle Argo Avenger, il est indiqué qu'un montant de 17 101.38 \$ est payable par le fonds de roulement et que le résiduel de 767.63 \$ est imputé au poste # 63-31020-000, or le montant payable par le fonds de roulement est de 16 333.75 \$, il faut donc corriger le montant inscrit pour « 16 333.75 \$ » en lieu et place de « 17 101.38 \$ ».

**4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.**

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak, fait rapport au conseil.

4. b) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2018 ET DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états comparatifs pour les revenus et dépenses au 31 août 2018 et pour les projections budgétaires de l'exercice courant de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

4. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-031-2012-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-031-2012 POURVOYANT À CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT.

La conseillère, madame Julie Moreau, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, un projet de règlement # AG-031-2012-A01 sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement # AG-031-2012 constituant le fonds de roulement à 75 000 \$ pour l'augmenter à 105 000 \$.

4. d) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-031-2012-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-031-2012 POURVOYANT À CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT.

La conseillère, madame Julie Moreau, procède au dépôt du projet de règlement # AG-031-2012-A01 modifiant le règlement # AG-031-2012 et pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement de 30 000 \$ le portant à 105 000 \$.

Elle présente le projet de règlement qui prévoit une augmentation du fonds de roulement constitué en 2012 au montant de 75 000 \$ pour le porter à 105 000 \$ pour permettre au Service de sécurité incendie de procéder à l'achat d'équipements en remplacement de radios analogiques par des radios numériques tout comme le Service des travaux publics l'a réalisé en 2017 et comme prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Toute personne le désirant peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation.

**AG-935-10-2018**

4. e) CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019 DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2019.

**AG-936-10-2018**

4. f) RADIATION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – AGGLOMÉRATION.

ATTENDU l'existence d'une créance jugée irrécouvrable, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement selon l'offre de service de la firme d'avocats Coutu et Associés inc. ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une créance provenant d'un compte de taxes de l'agglomération des exercices financiers 2005 (3 400 \$), 2006 (1 802.34 \$) et 2007 (1 275.43 \$) ;

ATTENDU la prescription de trois ans selon l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que le débiteur a dénoncé cette créance comme étant prescrite ;

ATTENDU la recommandation du vérificateur externe de procéder à la radiation de cette créance ;

ATTENDU que les sommes en cause font l'objet d'une provision au rapport financier 2017 et que cette opération n'affecte en rien les résultats de l'exercice financier en cours ;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder à la radiation de cette créance irrécouvrable au montant de 6 477.77 \$ plus les intérêts et pénalités soit un montant total de 16 866.06 \$.

**5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE**

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

**AG-937-10-2018**

5. b) MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # AG-923-06-2018 APPUI POUR MODIFICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC.

ATTENDU la résolution # AG-923-06-2018 prise le 18 juin 2018 par laquelle ce conseil donnait son appui à la MRC des Pays-d'en-Haut en vue d'une demande de modification du schéma révisé en couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU qu'une erreur de date s'est glissée dans le premier Attendu et qu'il y a lieu de la corriger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil modifie le premier Attendu de la résolution # AG-923-06-2018 prise le 18 juin 2018 pour y lire « 1<sup>er</sup> octobre 2015 » en lieu et place de « 14 juillet 2005 » comme date d'attestation du schéma révisé.

**6. RÉSEAU ARTÉRIEL**

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

**AG-938-10-2018**

6. b) MANDAT POUR APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TRONÇONS DES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD ET MASSON ET PONCEAU # 373 ADMISSIBLES AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL).

ATTENDU que des travaux de réfection de tronçons sont envisagés au regard d'un programme de subvention du ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et doivent être exécutés en vertu de plans et devis préparés par une firme d'ingénierie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Joseph Dydzak et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la direction générale à procéder aux documents pour appels d'offres publics pour services professionnels en ingénierie conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du Volet RIRL et à obtenir des prix, le tout conformément aux obligations et procédures législatives en matière d'attribution de contrats municipaux.

**7. COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

**8. CORRESPONDANCE**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**AG-939-10-2018**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 18 h 55, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière